



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 29 mars 2012



ETAIENT PRESENTS :

Pour Besse	M. Gay A, Marlet, Gay L, Boudeau
Pour La Bourboule	M. Lambert, Guichard, Eyragne
Pour Chambon/Lac	Mr Roux, Mme Sarliève
Pour Chastreix	M. Babut, Berthéol
Pour Compains	Mr Valette
Pour Egliseneuve d'Entraigues	M. Tournadre, Cardenoux
Pour Espinhal	Mr Chanier
Pour le Mont-Dore	M. Dubourg, Pradelle
Pour Murat le Quaire	Mr Brugiere
Pour Murol	Mr Gouttebel, Mme Gillard
Pour Picherande	Mme Gardette, Mr Amblard
Pour Saint Diery	Mr Chassard
Pour Saint Nectaire	Mr Bellonte, Mme Lemenager
Pour St Pierre Colamine	Mme Raynaud
Pour St Victor la Riviere	M. Houillon, Jaclard
Pour Valbeix	Mme Gagnol

Secrétaire de séance : Mme GILLARD Sylvie



POUVOIRS : Mr Lacoste à Mr Boudeau



Monsieur Le Président remercie les membres présents et déclare la séance ouverte. Il passe la parole au 1^{er} Vice-Président et se retire.

12-03-01A – COMPTES ADMINISTRATIFS : BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de M. Jean François DUBOURG 1^{er}, vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par M. André GAY, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultat reporté		1 998 546,64	4 548 150,63		4 548 150,63	1 998 546,64
Opérations de l'exercice	7 242 121,42	8 853 524,97	1 756 909,07	4 369 006,77	8 999 030,49	13 222 531,74
TOTAUX	7 242 121,42	10 852 071,61	6 305 059,70	4 369 006,77	13 547 181,12	15 221 078,38
Résultat clôture		3 609 950,19	1 936 052,93			1 673 897,26
Restes à réaliser			1 033 590,00	1 918 067,00		884 477,00
TOTAUX CUMULES	7 242 121,42	10 852 071,61	7 338 649,70	6 287 073,77	14 580 771,12	17 139 145,38
RESULTAT DEF.		3 609 950,19	1 051 575,93			2 558 374,26

2° Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° A l'unanimité arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

12-03-01B- COMPTES ADMINISTRATIFS : BUDGET ANNEXES DES LOGEMENTS SOCIAUX, DES ZONES NORDIQUES, DES ATELIERS RELAIS ET DES ZONES D'ACTIVITES

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de M. Jean François DUBOURG 1er, vice-président, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2011 dressés par M. André GAY, Président, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite des compte administratifs, lequel peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ANNEXE POUR LOGEMENTS SOCIAUX

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultat reporté		36 737,51		352 308,28		389 045,79
Opérations exercice	33 923,35	43 337,95	362 476,93	88 957,90	396 400,28	132 295,85
TOTAUX	33 923,35	80 075,46	362 476,93	441 266,18	396 400,28	521 341,64
Résultat clôture		46 152,11		78 789,25		124 941,36
Restes à réaliser			50 806,00	94 300,00	50 806,00	94 300,00
TOTAUX CUMULES	33 923,35	80 075,46	413 282,93	535 566,18	447 206,28	615 641,64
RESULTAT DEFINITIF		46 152,11		122 283,25		168 435,36

COMPTE ANNEXE POUR ZONES NORDIQUES

Résultat reporté		20 825,87	72 004,04		72 004,04	20 825,87
Opérations exercice	155 599,54	43 855,91	66 936,08		222 535,62	88 593,98
TOTAUX	155 599,54	64 681,78	138 940,12		294 539,66	109 419,85
Résultats de clôture	90 917,76		94 202,05			
Restes à réaliser			4 008,00		4 008,00	15 904,00
TOTAUX CUMULES	155 599,54	64 681,78	142 948,12	60 642,07	298 547,66	125 323,85
RESULTAT DEFINITIF	90 917,76		82 306,05		173 223,81	

COMPTE ANNEXE POUR ATELIER RELAIS

Résultat reporté		11 888,56	11 301,00		11 301,00	11 888,56
Opérations exercice	6 059,74	21 810,84	15 635,65	11 301,00	21 695,39	33 111,84
TOTAUX	6 059,74	33 699,40	26 936,65	11 301,00	32 996,39	45 000,40
Résultats de clôture		27 639,66	15 635,65			12 004,00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	6 059,74	33 699,40	26 936,65	11 301,00	32 996,39	45 000,40
RESULTAT DEFINITIF		27 639,66	15 635,65			12 004,01

COMPTE ANNEXE POUR ATELIER RELAIS BOULANGERIE

Résultat reporté		17 061,45		17 658,74		34 720,19
Opérations exercice	12 212,09	18 813,24	23 315,38	19 516,80	35 527,47	38 330,04
TOTAUX	12 212,09	35 874,69	23 315,38	37 175,54	35 527,47	73 050,23
Résultats de clôture		23 662,60		13 860,16		37 522,76
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	12 212,09	35 874,69	23 315,38	37 175,54	35 527,47	73 050,23
RESULTAT DEFINITIF		23 662,60		13 860,16		37 522,76

COMPTE ANNEXE POUR ZONE D'ACTIVITES

Résultat reporté			16 267,00		16 267,00	
Opérations exercice	1 843,04	30 139,20			1 843,04	30 139,20
TOTAUX	1 843,04	30 139,20	16 267,00		18 110,04	30 139,20
Résultats de clôture		28 296,16	16 267,00			12 029,16
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 843,04	30 139,20	16 267,00		18 110,04	30 139,20
RESULTAT DEFINITIF		28 296,16	16 267,00			12 029,16

COMPTE ANNEXE POUR ZONE D'ACTIVITE MUROL

Résultat reporté						
Opérations exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTAT DEFINITIF						

COMPTE ANNEXE ZONE D'ACTIVITE EGLISENEUVE

Résultat reporté						
Opérations exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTAT DEFINITIF						

COMPTE ANNEXE POUR ZONE D'ACTIVITES SAINT DIERY

Résultat reporté			41 225,00		41 225,00	
Opérations exercice						
TOTAUX			41 225,00		41 225,00	
Résultats de clôture			41 225,00		41 225,00	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES			41 225,00		41 225,00	
RESULTAT DEFINITIF			41 225,00		41 225,00	

2° Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° A l'unanimité arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

12-03-02A - BUDGET ANNEXE ATELIER : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2011

Le Président rappelle que le compte administratif 2011 du budget annexe Atelier Relais fait apparaître un résultat de clôture de 27 639.66€ sur la section de fonctionnement. Il appartient au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'affectation de cet excédent.

Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITE, le Conseil Communautaire décide d'affecter en section d'investissement la somme de 15 635.65€ au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », et de maintenir en section de fonctionnement la somme de 12 004.01€

12-03-02B- BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS BOULANGERIE : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2011

Monsieur le Président rappelle que le compte administratif 2011 du budget annexe de l'Atelier Relais Boulangerie fait apparaître un résultat de clôture de 23 662.60€ sur la section de fonctionnement. Il appartient au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'affectation de cet excédent.

Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITE, le Conseil Communautaire décide de maintenir en section de fonctionnement la somme 23 662.60 €.

12-03-02C BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2011

Il rappelle que le compte administratif 2011 du budget principal fait apparaître un résultat de clôture de 3 609 950.19€ sur la section de fonctionnement. Il appartient au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'affectation de cet excédent.

Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITE, le Conseil Communautaire décide d'affecter en section d'investissement la somme de 1 051 575.93€ au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », et de maintenir en section de fonctionnement la somme de 2 558 374.26€

12-03-02D- BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2011

Monsieur le Président rappelle que le compte administratif 2011 du budget annexe des Logements Sociaux fait apparaître un résultat de clôture de 46 152.11€ sur la section de fonctionnement. Il appartient au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'affectation de cet excédent.

Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITE, le Conseil Communautaire décide de maintenir en section de fonctionnement la somme 46 152.11€

12-03-02E BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES : AFFECTATION DU RESULTAT DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2011

Il indique que les budgets :

- Zone d'Activités,
- Zone d'activités de Murol
- Zone d'activités de Saint Diery
- Zone d'activités d'Egliseneuve d'Entraigues

sont en comptabilité de stocks et qu'il n'y a pas lieu de procéder à des affectations de résultat.

Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITE, le Conseil Communautaire constate qu'il n'y a pas lieu de procéder à des affectations de résultat pour les budgets dont il vient de lui être donné lecture.

12-03-02F- BUDGET ANNEXE ZONES NORDIQUES : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2011

Le compte administratif 2011 du budget annexe des Zones Nordiques fait apparaître un déficit de fonctionnement de 90 917.76 € et d'investissement de 82 306.05 €.

Le Président précise que ce résultat sera repris au budget primitif 2012 au compte 002 – « reprise du résultat de l'exercice antérieur ».

Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITE, le Conseil Communautaire constate qu'il n'y a pas lieu de procéder à des affectations de résultat pour le budget dont il vient de lui être donné lecture.

**12-03-03A - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DU RECEVEUR :
BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS**

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'Atelier Relais de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il n'y a pas d'observation à formuler sur lesdites opérations ;

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations à effectuer du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**12-03-03B - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DU RECEVEUR :
BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS Boulangerie**

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'Atelier Relais Boulangerie de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il n'y a pas d'observation à formuler sur lesdites opérations ;

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations à effectuer du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

12-03-03C - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DU RECEVEUR : BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif du Budget Principal de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il n'y a pas d'observation à formuler sur lesdites opérations ;

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations à effectuer du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

12-03-03D - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DU RECEVEUR : BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif des Logements Sociaux de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il n'y a pas d'observation à formuler sur lesdites opérations ;

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations à effectuer du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

12-03-03E - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DU RECEVEUR : BUDGET ANNEXE ZONES NORDIQUES

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif des Zones Nordiques de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il n'y a pas d'observation à formuler sur lesdites opérations ;

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations à effectuer du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

12-03-03F - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DU RECEVEUR : BUDGET ANNEXE ZONES ACTIVITES

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif des Zones d'Activités de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il n'y a pas d'observation à formuler sur lesdites opérations ;

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations à effectuer du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**12-03-03G - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DU RECEVEUR :
BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES**

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de la Zone d'Activité Eglise neuve d'Entraigues de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il n'y a pas d'observation à formuler sur lesdites opérations ;

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations à effectuer du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**12-03-03H - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DU RECEVEUR :
BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE MUROL**

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de la Zone d'Activité Murol de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il n'y a pas d'observation à formuler sur lesdites opérations ;

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations à effectuer du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

12-03-031 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DU RECEVEUR : BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE SAINT Diery

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de la Zone d'Activité Saint Diery de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il n'y a pas d'observation à formuler sur lesdites opérations ;

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations à effectuer du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président souhaite féliciter Sébastien GOUTTEBEL pour sa récente élection en tant que président de l'association des maires ruraux du Puy de Dôme.

Par ailleurs il a une pensée pour Daniel BELLAIGUE Président du SMCTOM de la Haute Dordogne et de l'association des maires ruraux du Puy de Dôme, récemment décédé.

Il indique que l'inauguration du festival Horizons Arts-Nature se déroulera le 14 juin 2012 et demande à chaque conseiller de bien vouloir retenir cette date dès à présent.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président déclare la séance levée.